

## ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Flichet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
18 Décembre 1880.

## Bulletin politique.

Nous connaissons le texte officiel des discours du roi Georges et de M. de Mouy, qui présentait ses lettres de créance à la cour d'Athènes. Ces deux discours ont, dans les circonstances actuelles, une importance considérable. Le *Times* les juge sévèrement dans un article que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« La gravité de ces discours saute aux yeux si l'on considère que les allégations, en pareille occasion, sont toujours communiquées au préalable par chacune des parties, de telle sorte que la réplique du roi de Grèce peut être considérée comme le corollaire accepté des remarques faites par le ministre. Et dès lors que M. de Mouy dit que les légitimes aspirations seront bientôt réalisées, conformément aux décisions sur lesquelles s'est basée la médiation européenne, il n'y a plus d'ambiguïté possible.

« Le Congrès de Berlin a promis une médiation, mais il n'a pas été lui-même une médiation. La Conférence tenue deux ans plus tard a été la médiation, et les bases adoptées par cette conférence sont les frontières tracées par la France, acceptées par l'Angleterre et, alors, par les autres puissances.

« La France donc déclare maintenant que la Grèce a droit à ces frontières, et prédit la prochaine réalisation de ses aspirations légitimes.

« M. de Mouy, il est vrai, restreint cette déclaration en assurant que la France, en usant de son influence à cet effet, demeurera fidèle à ses principes de modération. Mais le roi, dans sa réponse, donne une interprétation claire et nette à ces paroles. Il dit que les puissances, désireuses du maintien de la paix en Orient, ont définitivement

et irrévocablement fixé les nouvelles frontières. L'un et l'autre discours doivent être interprétés dans le même sens. La France reconnaît les droits de la Grèce à de nouvelles frontières. La Grèce déclare que la paix ne peut pas être établie en Orient, à moins qu'on ne lui donne ces frontières irrévocablement fixées.

« C'est un ultimatum approuvé par la France. Or, il est certain qu'à présent ni l'Allemagne ni l'Autriche ne soutiendront les demandes de la Grèce à l'aide de mesures coercitives.

« Et pourtant le discours du ministre plénipotentiaire semble ne pas tenir compte de cette défection, tandis que M. Barthélemy Saint-Hilaire a déclaré catégoriquement au Sénat et à la Chambre que la France subordonnait son action en Grèce à l'accord unanime des puissances. Il y a ainsi une nouvelle contradiction entre la politique apparente du ministère des affaires étrangères de France et la politique que la France poursuit réellement, absolument comme il y avait contradiction entre les communications faites par M. de Freycinet aux puissances, et les instructions qu'il donnait, soit à ses agents, soit au commandant de l'escadre française.

« Cette contradiction est d'autant plus frappante qu'elle se produit juste au moment où un nouvel effort est tenté pour arriver à une solution pacifique, et il semble évident que lorsque la France, comme les autres puissances, peut être appelée à siéger parmi les arbitres du différend entre la Turquie et la Grèce, la plus simple prudence exigeait qu'elle n'exprimât pas son avis sur cette question, car tout jugement est attaqué lorsqu'un des juges a fait connaître d'avance son opinion.

« Dans tous les cas, les puissances qui devront agir de concert avec la France sur cette question feront bien, cette fois, de s'assurer si elle les suivra ou si elle les abandonnera encore à mi-chemin sur la route qu'il leur faudra suivre. »

Le *Times* juge ici la double politique du gouvernement français, celle que les ministres préchent officiellement à la tribune et

celle que dirige M. Gambetta dans la coulisse, comme nous l'avons jugée nous-même.

Cette politique est un danger pour la paix de l'Europe, et pour la France en particulier, puisqu'elle pousse la Grèce à un conflit et nous y engage plus que de raison.

Nos lecteurs ont dû remarquer plus haut la phrase dans laquelle le roi Georges dit que les puissances, à Berlin, « ont réglé d'une manière définitive et irrévocable les nouvelles frontières de la Grèce et de la Turquie ». Et M. de Mouy, de son côté, a parlé des « décisions qui ont servi de base à la médiation européenne. »

N'en déplaît au jeune roi de Grèce et à notre ministre à Athènes, tout cela est inexact, absolument inexact.

Nous connaissons aussi bien qu'eux le traité de Berlin, car nous l'avons lu comme eux ; et nous n'y avons jamais trouvé cette décision irrévocable, dont on se fait un titre. Le traité de Berlin n'a exprimé qu'un vœu en faveur de la Grèce, et il n'imposait aucune obligation à la Porte.

Il y a bien eu, après, la Conférence de Berlin, qui, allant plus loin que le Congrès et violant même ses stipulations, a disposé arbitrairement de plusieurs provinces ottomanes. Mais ici la Porte n'était pas partie consentante, et elle a toujours protesté contre ces décisions, notamment par sa note du 3 octobre.

Nous ne pouvons protester contre le langage du roi Georges ; si celui-ci veut courir les aventures, c'est son affaire. Mais nous devons protester contre le langage de notre ministre, qui n'était autorisé à parler comme il l'a fait, ni par le texte des traités, ni par les déclarations publiques portées à la tribune par notre ministre des affaires étrangères.

Nous ne pouvons nous expliquer pareille incartade qu'en supposant des instructions secrètes absolument contraires aux déclarations officielles. Mais alors que se passe-t-il dans notre gouvernement, et que veut-il avec cette politique à double face ?

Espère-t-il tromper l'Europe ? Il n'y arri-

vera pas, comme on peut s'en convaincre par l'article du *Times*, qui explique nettement la situation.

## Chronique générale.

La Chambre a terminé son rapide examen du budget des recettes.

Cinq jours ont suffi à l'expédition des deux milliards six cent millions dont il se compose. Aucun amendement n'a été admis, aucune objection n'a été écoutée. Tout a été balayé, et la France va payer des milliards sans même qu'on en ait discuté la nécessité.

Deux journaux officieux, le *Télegraphe* et la *France*, démentent la concentration des troupes sur la frontière tunisienne. Nous maintenons l'information que nous avons donnée hier et nous pourrions entrer dans des détails que nous croyons devoir faire pour le moment. (Tablettes d'un Spectateur.)

En présence de certaines intrigues ourdies par la Porte avec l'Allemagne et l'Italie, le gouvernement français est à la veille de prendre une mesure très-grave : l'occupation de tout le territoire limitrophe des possessions de la France.

Quant au voyage de M. Léon Renault à Tunis, il n'a d'autre but que de prévenir le gouvernement tunisien du sort qui l'attend si les intrigues venaient à avoir un commencement d'exécution.

M. Buffet avait averti M. Jules Ferry qu'il interpellait dans la séance d'hier sur l'enlèvement des crucifix et des statues de la Vierge dans les écoles de la ville de Paris. M. Jules Ferry a répondu qu'il était impossible de se rendre en ce moment au Sénat et qu'il lui fallait auparavant prendre des informations.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

Césarine s'était redressée devant l'âtre, et joignant ses petites mains bleuies par le froid, d'un regard tout plein de larmes elle suppliait le rebouteur.

— Partons-nous, mon père ? demanda Thérèse, qui déjà repliait son ouvrage.

— Eh ! je ne demanderais pas mieux, répondit-il, mais rentrer directement en lutte avec le docteur Gauvain... Rappelle-toi les paroles du procureur impérial... il y va bel et bien de ma liberté.

— Ce pauvre homme doit horriblement souffrir ! murmura Thérèse.

— Oh ! oui, s'écria Césarine en se laissant tomber à genoux, c'est bien vrai ce que vient de dire la bonne demoiselle... ayez pitié de grand-père, monsieur Jacques !... il n'espère plus qu'en vous... vous seul pouvez sauver sa pauvre jambe... et sa vie... car il en mourrait, pour sûr, il en mourrait !

— J'irai, répondit enfin le père Ysabeau.

— Demain matin ? demanda Césarine, déjà toute

ravivée par l'espérance, et souriant à travers ses larmes.

— Non... à l'instant même, tout de suite.

— Oh ! merci, monsieur le rebouteur !... que vous êtes bon !... Je vais courir en avant, pour lui porter bien vite cette bonne nouvelle.

Déjà la fillette s'élançait vers la porte, mais il l'arrêta par le bras, et l'embrassant au front :

— Par le temps qu'il fait, pauvre petite... oh ! que non pas... tu t'en viendras avec nous dans la carriole. Je vais atteler la Grise. Toi, Thérèse, donne quelques vêtements chauds à cette enfant, nous partons dans un quart d'heure.

La généreuse Thérèse s'empressa d'obéir, aidée par la servante, qui venait de se réveiller enfin.

Dix minutes plus tard, malgré la pluie et le vent, la carriole se mettait en route.

## CHAPITRE VI.

## Chien et chat.

Depuis près de trois heures, le père Leday n'avait pas prononcé une parole.

Il restait immobile sur son grabat, la tête tournée vers la porte, le regard anxieusement fixé vers le seuil.

Lorsque le bruit de la carriole retentit sur la route caillouteuse, il se souleva quelque peu sur le coude ; lorsque enfin le rebouteur parut accompagné de sa fille, un soupir d'allègement, presque

un cri de joie, sortit des lèvres souriantes du vieillard. Il ne souffrait plus, il se croyait bien déjà sauvé.

— Bonsoir, mon vieil ami, bonsoir ! lui dit Jacques en le calmant du geste, il paraît que nous avons éprouvé une petite avarie ?... Voyons d'abord le mal, et, s'il plaît à Dieu, tâchons de le réparer.

— Ah ! murmura le blessé, si vous saviez ce dont on me menace !

— Je sais, je sais... Césarine m'a tout dit. C'est une courageuse enfant. Allons, fillette, allons, approche la lumière... et toi, mon vieux Leday, du sang-froid... un peu de patience !

A son tour, le rebouteur examina longuement la fracture, et se redressant enfin :

— Point ne sera besoin d'une jambe de bois, déclara-t-il, je me charge de raccommoder celle-ci... je réponde de te la rendre aussi solidement alerte que par le passé.

Le père Leday trouva moyen de saisir une des mains du rebouteur ; il la couvrit de baisers et de larmes.

— Pas d'enfantillages ! reprit Jacques, et tâche de dormir cette nuit. Demain matin, il te faudra toute ta force.

— Ce ne sera donc que demain ?

— Aussitôt qu'il fera grand jour, et que j'aurai confectionné moi-même, chez François, le menuisier, les éclisses dont nous aurons besoin.

Courage donc et bon espoir... à demain !

Cependant il resta quelques minutes encore dans la chaumière, afin de poser un premier appareil sur la blessure.

Puis, après quelques dernières recommandations à Césarine, il se retira.

— Monsieur Jacques, lui cria le bonhomme aux crabes, monsieur Jacques... Oh ! vous êtes pour moi comme qui dirait le bon Dieu redescendu sur la terre.

— Veux-tu bien ne pas dire ces choses-là, vieux fou ! répliqua-t-il en se retournant sur le seuil, il est là haut le bon Dieu... et nous avons beau faire, nous autres, rebouteurs ou médecins, c'est lui seul qui guérit et qui sauve.

Et il sortit.

Maître Ysabeau avait des parents à Villerville ; ce fut à qui se disputerait l'honneur de lui offrir l'hospitalité.

Le lendemain matin il était à l'œuvre.

Inutile d'entrer dans le détail de l'opération. Disons seulement qu'elle fut longue, difficile, et qu'elle offrit une fois de plus le gracieux spectacle de la jolie rebouteuse aidant son père. Sans la courageuse adresse de Thérèse, sans ses doigts de fée, l'expérience de Jacques eût peut-être failli à la tâche. Il réussit pleinement au contraire ; comme onze heures sonnaient, il eut le joyeux orgueil de pouvoir dire :

La question de M. Buffet est donc remise à lundi.

On parle d'une interpellation probable sur les sacrilèges commis dans les écoles municipales. Dans une de ces écoles, le crucifix a été décroché, devant les élèves, avec un balai.

Nous apprenons que plusieurs députés opportunistes, justement inquiets des reproches que les électeurs sérieux ne pourront manquer de faire à des mandataires qui, ayant promis tant de réformes aux élections de 1877, n'ont tenu à peu près aucune de leurs promesses, élaborent en ce moment, sur le conseil de M. Gambetta, plusieurs propositions de loi très-libérales.

Ces propositions, autour desquelles on mènera grand bruit, sans toutefois se hâter de les mettre en discussion, seraient déposées au début de la session de 1881.

On cite, entr'autres, une proposition de loi sur les associations dont M. Spuller saisirait la Chambre et qui est destinée à faire échec au projet présenté au Sénat par M. Dufaure sur la même question.

On nous assure que les renseignements que le ministre de l'intérieur reçoit des préfets sur le mouvement électoral dans les départements, en vue des élections municipales, sont aussitôt envoyés au Palais-Bourbon, où ils sont annotés et retournés au ministre.

Dans une réunion publique tenue dimanche soir, la citoyenne Louise Michel a proposé à l'auditoire de déclarer que si le citoyen Rochefort ne se justifiait pas des accusations portées contre lui, et s'il était reconnu coupable d'avoir sollicité des interventions en sa faveur pendant sa détention, il soit déclaré traître à la cause révolutionnaire, et comme tel exclu du parti. La motion de la citoyenne Michel a été votée par acclamation. M. Rochefort est un homme à la mer.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.  
Le bulletin comparatif des recettes de nos chemins de fer fait ressortir, pour la semaine finissant le 8 décembre, une augmentation de produit de plus d'un million et demi. Ce fait rapproché des rentrées d'or aux guichets de la Banque de France et de l'amélioration assez sérieuse du marché monétaire anglais, encourage les acheteurs. On est à 119.42 1/2 sur notre 5 0/0.  
L'action de la Banque de France est à 3,819, en hausse de 10 francs. L'action du Crédit Foncier est à 1,450. Il se fait en ce moment à cette institution une émission d'obligations communales 4 0/0 à 5 ans d'échéance. Les titres, au porteur ou nominatifs, au choix des souscripteurs, sont garantis par des prêts consentis à des communes et à des départements. Le taux de l'intérêt 4 0/0 est largement rémunérateur pour un placement de toute durée.

Aussi les souscriptions transmises par les receveurs des finances et les notaires sont-elles nombreuses. Le Crédit Foncier délivre également des obligations de 4 à 1 an d'échéance dont le taux

— C'est fait... et, j'en répons, bien fait!  
Un cri de stupeur, un rugissement de colère lui répondit du seuil.

Le docteur Cauvain arrivait, escorté des gens de l'hôpital portant la civière.

D'un seul regard il avait tout vu, tout deviné, tout compris.

Nous renonçons à peindre l'attitude des deux rivaux, le regard qu'ils échangèrent.

On eût dit deux de ces enchanteurs des contes arabes qui vont s'entre-dévorer, se pulvériser, s'anéantir.

Instinctivement, Thérèse était venue se placer à côté de son père, comme pour le couvrir du bouclier de sa jeunesse et de sa gracieuse innocence.

Au milieu du silence, la voix du père Leday s'éleva enfin :

— Bien des pardons, mon bon docteur Cauvain... mais voyez-vous, comme ça j'éviterai l'hôpital, et conserverai ma vieille jambe.

— Soit! riposta l'officier de santé d'un ton de superbe aigreur; je souhaite que vous n'ayez point à vous en repentir. Mais pour obtenir le secours que j'amène, j'ai dû adresser une demande en forme à l'administration; je dois lui faire mon rapport... et tant pis s'il en résulte un nouvel affront pour quelqu'un... ce rapport, je le ferai!

Puis, après un dernier regard foudroyant à l'adresse du rebouteur, il enfoua son chapeau

d'intérêt varie entre 3 1/2 et 2 0/0, suivant la durée du placement.

Notons des demandes sur l'action du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie à 646.25.

La Banque de Paris est à 1,175 et 1,177.50. On cote 990 sur le Comptoir d'Escompte. Cet établissement offre au public les titres d'un emprunt extérieur Portugais 3 0/0 consolidé. La souscription ne sera officiellement ouverte que le 20, mais dès aujourd'hui elle est couverte par les demandes des correspondants du Comptoir.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous livrons aujourd'hui à nos lecteurs le compte rendu analytique de la séance du Conseil municipal de Saumur du 9 novembre dernier.

Ce compte rendu se passe de longs commentaires. Le voici :

**Installation d'un prétoire de justice de paix dans la chapelle St-Jean.**

M. DE CORDOSE fait observer au Conseil que la salle qui sert de prétoire à MM. les Juges de paix des cantons de Saumur est beaucoup trop petite.

Fréquemment le public est obligé de rester dehors lorsque plusieurs affaires sont inscrites.

La Ville possède un immeuble vaste et admirablement disposé pour un prétoire de justice de paix. C'est la chapelle Saint-Jean qui touche les bureaux de la Mairie et qui est occupée par une confrérie de dames : les Dames de la Miséricorde.

Ce bâtiment municipal ne sert qu'à un petit nombre de personnes de notre ville; l'entrée n'en est pas publique. Lorsqu'une réunion quelconque s'y tient, on ne laisse pénétrer que les affiliés de la société.

Le préopinant ne s'explique pas qu'un édifice municipal puisse être ainsi cédé à une société privée; il serait préférable de l'affecter à un service public. Il demande, en conséquence, à l'Administration municipale d'expliquer comment il se fait que la chapelle Saint-Jean soit ainsi livrée à une société particulière.

M. le Maire répond qu'il est en mesure de donner les explications demandées.

« C'est en 1855, le 27 septembre, que la ville de Saumur est devenue propriétaire de l'ancien hôtel Saint-Jean. Une partie de cet hôtel fut transformée à cette date en Bureau de bienfaisance. La chapelle, qui servait d'écurie au propriétaire de l'hôtel, resta vacante jusqu'en 1857. A la fin de cette année, M. l'abbé Fourmy, curé de Saint-Pierre, obtint de l'Administration municipale d'alors l'autorisation de restaurer cette chapelle à l'aide des dons recueillis par lui.

« Un traité fut conclu entre M. l'abbé Fourmy et le Maire de Saumur. Ce traité stipule que toutes les améliorations, augmentations et tous aménagements résultant des travaux à entreprendre, resteraient gratuitement la propriété exclusive de la Ville, sans répétition aucune, ni dans le présent, ni dans l'avenir, de la part des donateurs ou de leurs ayants cause.

« Les donateurs qui ont facilité la restauration de cet édifice ont stipulé à titre purement gratuit, et la commune n'a contracté envers eux aucun engagement ni fait aucune promesse.

« L'application de cet édifice au culte catholique

a eu lieu en dehors de tout acte de l'autorité préfectorale, et le contrat passé avec M. Fourmy, quelle que soit sa nature indéfinie, ne lie pas la commune dans l'usage de sa propriété, son droit de propriétaire n'ayant été aliéné ni dans la volonté des contractants, ni dans la forme du contrat.

« La Ville peut donc, si tel est le désir du Conseil, reprendre possession de la chapelle Saint-Jean et l'aménager pour l'usage indiqué par le préopinant.

« Plusieurs membres appuient la demande de M. de Cordose.

« Le Conseil, après délibéré, dit qu'il y a lieu d'établir le prétoire de la justice de paix dans la chapelle Saint-Jean;

« Invite l'Administration municipale à réclamer à M. le Curé de Saint-Pierre, représentant des Dames de la Miséricorde, la clef de cet édifice;

« Et charge la commission des bâtiments de lui présenter un rapport sur l'installation projetée.

« Pour extrait conforme,  
Le Maire, J. COMBIER. »

Le Conseil, en sa délibération, n'oublie qu'un point, mais essentiel, et M. le Maire aurait pu l'indiquer à M. de Cordose, qui l'accablait de questions.

En 1857, la commune, de son propre aveu, ne pouvait que laisser aller en ruine notre chapelle Saint-Jean, et les 18,000 fr. qu'elle a reçus avec tant de gratitude des mains de M. le curé Fourmy, ne lui étaient donnés qu'à la condition expresse que le monument restauré serait approprié au culte catholique.

Supposons que M. de Cordose ait acheté, au prix de 18,000 fr., le droit d'usage en quelque local appartenant à la commune, et qu'un beau jour on le mit à la porte sans indemnité, sous prétexte que M. de Cordose n'est presque rien, comparé à tout Saumur, et qu'on a besoin d'installer à sa place un juge de paix; que dirait M. de Cordose? Justement le contraire de ce qu'il a dit en la séance du 9 novembre. Et cependant, Monsieur de Cordose, il ne peut y avoir, même en République, deux justices, l'une pour vous, l'autre contre vos voisins.

Maintenant, voici la suite du compte rendu de la séance :

#### Marché couvert.

M. le Maire communique au Conseil une proposition d'érection à Saumur d'un Marché couvert adressée par la Banque des Travaux publics de Paris. Cette société ne réclame, en échange de cette création, que la concession gratuite dans le marché de tous les plaçages, pendant un nombre d'années à déterminer; et, après l'expiration du délai stipulé, les constructions élevées à ses frais deviendraient purement et simplement la propriété de la Ville qui en aurait la libre jouissance.

M. le Maire est d'avis que cette proposition, qui est toute à l'avantage de la Ville, soit prise en considération. En conséquence, il invite le Conseil à nommer une commission pour l'examen de cette proposition.

Le Conseil nomme, pour faire partie de cette commission, MM. Neveu, Bodin, Guédon, Terrien et Girandier.

#### Salle publique de dessin.

M. le Maire expose au Conseil que la commis-

sion des bâtiments, dans sa visite à l'école de la rue du Préche, à l'occasion de l'aménagement à y apporter pour l'installation de la Salle d'asile dirigée par M<sup>me</sup> Gaultier, a décidé de proposer l'établissement d'une Salle publique de dessin dans un local dépendant de cette école et servant anciennement de chapelle.

Le devis approximatif, dressé par M. l'Architecte pour cette installation, s'élève à 600 fr.

M. l'Inspecteur, dans une entrevue avec M. le Maire, a déclaré qu'à son avis cette installation pourrait être utilisée au profit des enfants du collège et des écoles communales de garçons et de filles. Les modèles ne seraient jamais déplacés et on pourrait faire des divisions avec des enfants de même force appartenant aux diverses écoles. Cette méthode est déjà appliquée dans plusieurs villes et produit de bons résultats.

De plus, il y aurait économie de temps pour le professeur, puisque les élèves de toutes les écoles seraient réunis pour cette instruction. Sur la remarque que lui fait un membre, M. le Maire invite le Conseil à voter une somme de 1,000 fr. au lieu de 600 fr., montant du devis approximatif, M. l'Architecte n'ayant pas prévu dans ce devis l'éclairage au gaz de la salle.

Le Conseil, après délibéré, vote un crédit de 1,000 fr. pour l'installation d'une Salle publique de dessin dans l'ancienne chapelle de l'école de la rue du Préche;

Dit que ce crédit sera prélevé sur les bonis de 1880.

#### Deux pétitions.

M. le Maire communique au Conseil une pétition des habitants de la rue des Bouchers prolongée demandant à la Ville de vouloir bien procéder le plus tôt possible à la confection de ladite rue en y établissant des caniveaux nécessaires à l'écoulement des eaux pour sa mise en état de viabilité.

M. le Maire invite le Conseil à prendre cette demande en considération et à la renvoyer à l'examen de la commission de la voirie qui aura à présenter un rapport sur l'ensemble des travaux à exécuter pour la viabilité de cette rue.

Le Conseil renvoie l'examen de cette pétition à la commission de la voirie.

M. le Maire communique au Conseil une pétition des habitants de Nantilly signalant à l'Administration le mauvais état de l'extrémité de la rue Saint-Lazare, dans la partie comprise entre l'avenue de la gare de l'Etat et la levée de Nantilly.

L'accès en est très-dangereux pour les animaux, par suite du contrebais où se trouvent les prés qui bordent sa partie sud.

Le Conseil renvoie à la commission de la voirie l'examen de cette pétition.

Classe de 1880. — Par décret du 10 décembre, l'examen des tableaux de recensement de la classe 1880 et le tirage au sort commenceront le 24 janvier 1881.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :  
« Le ministre de la guerre vient de prescrire aux corps de troupe de conserver précieusement toutes les caisses et les accessoires de tambours; les tambours-majors et les tambours-maitres sont autorisés à garder leurs cannes.  
« La mesure prise à l'égard des tambours ne serait-elle pas définitive? »

L'incendie de Cléré.

Mercredi soir, vers 6 heures, le feu s'est déclaré à la Courdraye, commune de Cléré, canton de Vihiers, dans une meule de 20,000 kilogrammes de paille, appartenant aux époux Drouineau, cultivateurs, et située à quelques mètres de leurs logements.

Deux enfants de 14 et 16 ans, les jeunes Brault, qui se trouvaient à peu de distance, virent le début du feu au pied du pailler. Leur première inspiration fut de se porter au secours pour arrêter les flammes; leur tentative fut vaine, ils durent se retirer.

En courant pour donner l'alarme, ils aperçurent, à 25 ou 30 mètres de distance, deux individus qui s'éloignaient à toutes jambes au lieu de répondre à leur appel, et qui bientôt disparurent derrière les buissons et les haies. Malheureusement, dans leur trouble, les jeunes Brault ne s'attachèrent pas à ces étrangers. Ils revinrent se mêler aux travailleurs qui accouraient de tous côtés, et il leur devint difficile de donner un signalement bien précis.

L'attaque du feu fut menée avec la plus grande énergie, mais on dut promptement renoncer à sauver la meule enflammée, et

jusque sur ses oreilles, et fit une sortie de mélodrame.

Parmi les assistants, tout d'abord consternés et muets, il y eut une sorte de huée, que Jacques s'empessa de comprimer du regard.

— Saperlotte! s'écria le père Leday, dites donc, monsieur Ysabeau... dites donc, est-ce qu'il pourrait vous arriver quelque désagrément à cause de moi?

— Non, rien, riposta le rebouteur; une menace en l'air... pas autre chose. L'essentiel, papa Leday, c'est que vous puissiez retourner à votre petite pègue... et, Dieu aidant, vers la fin d'août, les crabes n'auront qu'à bien se tenir! Au revoir.

— Soyez béni! murmura le vieillard en attirant à lui Césarine et ses deux jeunes frères, soyez béni, Jacques Ysabeau... c'est grâce à vous que je pourrai ramasser encore quelque menue monnaie pour mes petits-enfants!

Le rebouteur sortit avec sa fille.

Dans la carriole, elle lui dit :

— Vous allez subir un nouveau procès, mon père... et cette fois, on vous en a prévenu, ce sera la prison.

— Bah! bah! qui sait, fillette? répliqua-t-il en cherchant à paraître plus rassuré qu'il ne l'était au fin fond du cœur.

Il y eut un silence.

— C'est moi, reprit Thérèse, c'est moi, pauvre

père, qui t'y ai poussé... tu ne voulais pas.

— Erreur, répliqua-t-il, garde-toi bien de l'accuser, fillette! Ce pauvre vieux était en péril... il souffrait, il m'appelait... Je ne pouvais rester sourd à sa voix. Adviene que pourra! je suis content d'avoir fait mon devoir.

Et, pour dissimuler son émotion, il fouetta la Grise.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

#### Théâtre de Saumur.

Dimanche 19 décembre 1880.

TOURNÉES DRAMATIQUES FRANÇAISES, sous la direction et avec le concours de M. Noël Martin, ex-premier sujet de l'Odéon.

UNE REPRÉSENTATION DE  
**LA PETITE VILLE**

Comédie de mœurs en 4 actes, de PICARD, représentée au théâtre de l'Odéon.

**LES BOURGEOIS DU MARAIS**

Comédie en 1 acte, de DESAUGIERS.

**LA FOLLE GAGEURE**

Comédie en 1 acte, d'HOFFMANN.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

tous les efforts tendirent à préserver d'autres meules de paille, chaume, brandes, ainsi que les servitudes de la ferme qui toutes étaient en grand danger.

Il paraît évident que le feu a été allumé dans le but que les flammes, poussées par le vent, vinsent embraser paille, chaume et logements, ce qui serait arrivé bien certainement si le feu s'était déclaré quelques heures plus tard et sans la promptitude des secours.

L'incendie n'a été éteint que vers minuit. Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 1,200 fr.

La gendarmerie de Nueil est à la recherche de tous les étrangers qui ont pu être aperçus dans la contrée pendant la journée.

#### LA POUDDRIÈRE D'ANGERS.

Serait-il vrai que la ville d'Angers, qui a comme député M. Maillé Alexis, surnommé à bon droit le père du peuple, va être obligée de dépenser la somme de 30,000 fr. pour éloigner de ses habitants un danger permanent causé par la présence des poudres au château d'Angers? C'est à n'y pas croire.

M. Maillé, qui a eu assez d'influence pour faire destituer de braves gens, des pères de famille ayant droit à tous les respects, et ce, parce qu'ils étaient soupçonnés de ne pas crier vive la République, M. Maillé, dis-je, ne pourra-t-il obtenir de son ami et collègue le général Farre, de nous enlever la poudrière d'Angers; cela ne doit pas être difficile, le député Laisant, de la Loire-Inférieure, inconnu à la vie politique il y a cinq ans, l'a obtenu sans bourse délier.

Saint-Omer a joui du même avantage; il nous paraît impossible que l'influence de M. Maillé soit nulle à ce point, qu'aidé de 20 délibérations du Conseil général, du Conseil d'arrondissement, du Conseil municipal, il ne puisse obtenir à titre gracieux, du général ministre de la guerre, le retrait de poudres qui menacent la ville de malheurs épouvantables. On dit qu'un collègue de cet excellent M. Maillé a affirmé qu'il ne fallait pas compter sur le député d'Angers et surtout sur son influence.

Faut-il que nous nous adressions à M. Laisant? Pauvre ville d'Angers! Nous verrons bien si tu as un député soliveau ou si tu es susceptible d'économiser 30,000 fr. à sa ville natale. (Journal de Maine-et-Loire.)

#### L'assassinat de la place Cupif

A ANGERS.

Nous avons parlé hier d'un assassinat commis à Angers dans une maison de la place Cupif. Voici des détails que publie à ce sujet le Patriote :

« Jeudi, vers dix heures du matin, un bruit sinistre jetait l'émoi dans la ville : une jeune fille, pendant la nuit, avait été assassinée !

« La victime se nomme Maria Guillois ; elle était âgée de 22 ans. Danseuse au Casino du Mans, elle avait, dans le courant de novembre, quitté cette ville pour venir se fixer à Angers, répétant que, sous peu de jours, elle devait être engagée au théâtre comme choriste ou peut-être comme figurante. Quelques voisins même affirmaient que l'engagement était signé ; mais peut-être Maria Guillois avait-elle surpris leur crédulité. La semaine dernière, elle se trouvait à Saumur, et n'était revenue dans son domicile, affirmait-on dans le quartier, que depuis samedi soir.

« Car la veille au soir, sur les sept heures environ, elle avait été vue à Saumur, se promenant devant la gare et, sans doute, attendant quelqu'un, car elle ne prit alors aucun des trains arrivant d'Angers ou se dirigeant sur cette ville.

« Elle habitait la maison n° 2 de la rue Poissonnerie. Cette maison forme l'angle de la rue des Chevaux et de la rue Poissonnerie, et sa façade donne sur la place Cupif. Au rez-de-chaussée, dans la rue des Chevaux, se trouve un magasin de ferblantier, et sur la partie de la place Cupif est installé le café Bérucet.

« Il n'était pas rare de rencontrer Maria Guillois dans les rues de la ville, car sans doute, en attendant d'être définitivement installée figurante, avait-elle de nombreux loisirs. On peut se souvenir encore de sa figure quelque peu anguleuse, — sans être maigre pourtant, — de son nez droit et long. Ses cheveux surtout la faisaient remarquer, étant coupés à la naissance des épaules et bouclés ; on se le figurera fort nettement si par la pensée l'on se reporte aux perruques du XVII<sup>e</sup> siècle.

« Elle portait, à l'ordinaire, un chapeau de feutre gris, à bords relevés en forme de gouttière, encer-

clé dans une plume rouge et qu'elle ne campait pas sur l'arrière du chignon, à la manière de beaucoup de femmes, mais qu'elle assujettissait, au contraire, très-horizontalement sur la tête.

« A quelle heure ce crime s'est-il commis ?  
« Entrehuit et neuf heures, racontent les voisins. Quelques cris auraient même été entendus, mais nous ne pouvons rien affirmer quant à présent.

« Ce n'est que jeudi matin, vers les dix heures, que cet assassinat a été connu. Maria Guillois habitait une des chambres du second étage de cette maison que nous venons de décrire. Entrant dans l'appartement de sa locataire, la propriétaire la vit étendue sur le lit, complètement habillée, la figure noire, boursoufflée, et les yeux sortis hors des paupières. L'alarme fut vite donnée. M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, M. le commissaire central, M. le docteur Legludic, arrivaient en toute hâte et procédaient aux informations et constatations judiciaires.

« Il en résulterait que cette fille aurait été étouffée sous un oreiller, et même il est probable que deux personnes auraient commis ce crime.

« La chandelle était placée par terre près de la porte. Dans la chambre, aucun des indices d'une longue lutte, un verre seulement était brisé.

« Trouvera-t-on les coupables ? — On l'espère fermement. Des voisins, — du moins on le raconte, — auraient vu sortir de cette maison un homme à la démarche étrange, suspecte, dont ils ne s'occupèrent pas d'abord plus que de raison, mais dont ils croient pouvoir se rappeler le signalement.

« Nous ne donnons, d'ailleurs, ces bruits que sous toutes réserves, et nous tenons à constater, — en cas d'erreur de notre part, — que nous ne reproduisons ici que les racontars publics.

« Ils sont d'ailleurs nombreux, et vouloir les raconter tous serait nous exposer à entrer dans une série d'histoires longues et insignifiantes. Nous ne relaterons que ce seul propos. Demandant à un des nombreux spectateurs qui paraissait informé quelle personne pouvait avoir commis ce crime, il nous fut répondu :

« — Cette femme, au Mans, avait sans doute, — il ne l'affirmait pas, — un amoureux qu'elle a quitté au commencement de décembre. Et celui-ci, jaloux de se voir lâché, — c'est le terme dont on s'est servi, — est venu à Angers et l'a tuée pour se venger. »

« Mais nous ne donnons cette histoire que pour ce qu'elle vaut.

« A trois heures, on enfermait le corps de Maria Guillois dans un panier que l'on recouvrit d'une toile, et, placé sur une charrette à bras, il était transporté à l'amphithéâtre pour que M. le docteur Legludic pût procéder à l'autopsie. »

#### TOURS.

Jeudi matin, vers onze heures, un fait assez rare s'est passé dans la boutique de M<sup>me</sup> Blancheton, cordière, rue du Grand-Marché, 44.

Une voyageuse, acrobate de profession, étant entrée dans la boutique pour acheter de la corde, se trouva prise subitement des douleurs de l'enfantement, et presque aussitôt elle mit au monde un gros garçon. M<sup>me</sup> Blancheton, après avoir donné les soins indispensables à cette pauvre femme, s'empressa d'envoyer chercher un fiacre et de faire conduire la mère et l'enfant à l'hospice. (Indépendant.)

#### NIORT.

Un drame horrible s'est passé lundi au quartier de cavalerie de Niort, occupé par le 9<sup>e</sup> cuirassiers.

Deux soldats de ce régiment, qui travaillaient dans l'atelier du maître cordonnier, se sont pris de querelle. L'un d'eux, dans un accès de fureur, s'est élancé sur son camarade un tranchet à la main et lui a porté un coup de ce terrible instrument au-dessous du sein gauche. Le cœur n'a pas été atteint, mais la blessure était tellement large qu'elle l'avait mis à découvert.

Le malheureux blessé a été transporté à l'hôpital. On annonce qu'il y a succombé.

Le meurtrier est arrêté et va passer devant un conseil de guerre.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Voici un remède que la Gazette agricole conseille aux mères de famille pour leurs petits enfants enrhumés. Nous citons l'excellent journal :

Faites ce que je vais vous dire, et si vos

petits malades ne guérissent pas, c'est qu'ils le feront exprès : — Prenez parties égales d'huile d'amandes douces, de miel et de jaunes d'œuf battus ; mélangez bien le tout ensemble, et donnez de cette marmelade à vos bambins dans la journée. Le soir, lorsqu'ils seront couchés, faites leur en boire quelques cuillerées que vous aurez délayées dans de la tisane de quatre fleurs ou de coquelicots. — C'est ainsi que j'ai soigné tous mes petits, et, aujourd'hui, ils ont des poitrines comme des coffres-forts.

#### Faits divers.

Le Courrier de la Dordogne cite le cas d'un médecin républicain qui, sachant le curé de la commune où il exerce dangereusement malade, a refusé obstinément de le visiter, et l'a laissé mourir faute de soins... parce que c'était un curé.

Voilà les mœurs de la République athénienne, que nous prometait le gras Léon dans ses moments de belle humeur.

\*\*

Un petit tour à la correctionnelle (côté des témoins) :

Le premier introduit s'approche de la barre d'un pas solennel, prend une pose pleine de dignité, une main sur le cœur ; l'autre, dégantée, montre le ciel ; les yeux fixent le Christ.

— Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le président. — Que savez-vous ?

— Rien.

\*\*

Lettre de démission d'un substitut, d'après le Messenger de Toulouse :

« Monsieur le garde des sceaux, je m'en vais. Vos parquets deviennent trop glissants pour nos consciences. »

L'impulsion donnée en France aux grands travaux d'utilité publique gagne, de proche en proche, tous les pays. Aujourd'hui, par exemple, le Brésil entreprend la construction du chemin de fer DONA THERESA CHRISTINA, qui partira du port d'Imbituba, en suivant la vallée de Tuberao, pour aboutir aux charbonnages de Tuberao. La ligne traversera donc les provinces les plus fertiles de cet Empire ; elle se développera sur une longueur de 78 milles anglais.

Le Brésil, un des Etats les plus prospères et les plus paisibles de l'Amérique du Sud, concourra dans des proportions considérables à l'exécution de ces travaux. Le gouvernement impérial garanti par décret un intérêt de 7 pour cent pendant 30 ans, sur la totalité du capital nécessaire à cette œuvre, composée de 15,000 actions de 508 fr. chacune. Ce chemin de fer, en dehors de l'intérêt garanti par l'Etat, est assuré d'un trafic considérable, grâce au transport des bestiaux, des céréales et des charbons provenant des riches mines de Tuberao.

Les plus importantes maisons de banque de Londres prêtent leur concours à cette opération ; à Paris, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ouvre en ce moment ses guichets, ainsi que dans ses agences de province, pour la souscription de ces actions, dont le succès est dès à présent certain, grâce aux conditions brillantes dans lesquelles cette affaire se présente à l'épargne publique, et aux garanties du gouvernement brésilien.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C<sup>o</sup>, 18, rue  
Beurepaire.

**PURIFIEZ LE SANG  
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, baine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et ca-

seine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farines, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain ; bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). — Dedé, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TRÉXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

#### LE DOCTEUR CHOFFÉ

ex-médecin de marine, \* offre gratuitement une brochure indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux), pour la Guérison radicale de : hernies, hémorroïdes, maladies de vessie, goutte, gravelle, rhumatismes. — Adresser les demandes :

27, quai Saint-Michel, Paris.



**AU PRINTEMPS**

28, rue de la Tonnelles, 28,

SAUMUR

**AVIS**

Les MAGASINS DU PRINTEMPS annoncent que

**Mardi 21 Décembre**

Ils ouvriront un COMPTOIR SPÉCIAL d'Objets pour

**CADREUX**

De Noël et du Jour de l'An

Il convient de signaler surtout un Groupe très-remarquable de divers Articles recouverts de

Superbes Peluches Soie-Couleurs

Représentant ce que l'Industrie Parisienne a produit de plus Original ou de plus Élegant, et devant contribuer à rétablir une fois de plus l'incontestable supériorité de Goût des

MAGASINS DU PRINTEMPS

Comme coïncidence intéressante, le même jour commencera la Mise en Vente, dite de FIN d'ANNÉE, comprenant les Soldes à PRIX TRÈS-RÉDUITS de ce qui reste de Marchandises d'Hiver, en

Manteaux — Robes — Jupons — Peignoirs

— Fourrures — Châles — Cravates —

Foulards — Coupes de Robes et Coupons, etc.



P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	82	02	Crédit Foncier colonial	440	10		C. gén. Transatlantique	605	2	50
3 % amortissable	87	55	15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1450	15		Canal de Suez	1243	75	2 50
4 1/2 %	115		25	Obligations foncières 1877	350			Société autrichienne	611	25	1 25
5 %	110	20	15	Obligations communales 1879	462			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor	520			Obligat. foncières 1879 2 %	461	25		Est	397		
Obligations du Trésor nouvelles	508			Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Midi	397		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237			Crédit mobilier	670			Nord	399	75	
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	508			Crédit Foncier d'Autriche	815	10		Orléans	397	50	
1865, 4 %	521			Est	755			Ouest	396	50	
1869, 3 %	406	75	1 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1475			Paris-Lyon-Méditerranée	396		
1871, 4 %	399	75		Midi	1115			Paris (Grande-Ceinture)	390		
1873, 4 %	510			Nord	1700	17	50	Paris-Bourbonnais	398	50	
1876, 4 %	512			Orléans	1290			Canal de Suez	565		
Banque de France	3810		10	Compagnie parisienne du Gaz	1585						
Comptoir d'escompte	990										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	express-poste.
10 — 28 — —	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

# LA GAZETTE DE PARIS

JOURNAL FINANCIER, INDUSTRIEL ET POLITIQUE

Paraissant le Dimanche

10<sup>e</sup> ANNÉE

La Gazette de Paris compte parmi les journaux financiers les plus importants de notre époque.

L'impartialité de sa rédaction, la sûreté de ses renseignements, la justesse de ses appréciations et la sagesse de ses conseils lui ont valu depuis longtemps la confiance des capitalistes.

Les articles qu'elle publie sont étudiés avec soin et rédigés de manière à être compris de tout le monde.

La Gazette de Paris donne le compte-rendu des événements financiers, industriels et politiques de chaque semaine; les affaires à l'ordre du jour y sont soigneusement discutées par les écrivains les plus compétents.

Elle publie, en outre, des renseignements très-complets sur toutes les valeurs, et donne les cours authentiques du marché officiel et du marché en banque.

Enfin, les abonnés à la Gazette de Paris reçoivent gratuitement, 2 fois par mois, le Bulletin authentique des tirages financiers et des valeurs à lots qui leur fournit la liste officielle des numéros sortis à tous les tirages financiers des valeurs françaises et étrangères. Un service spécial est organisé pour les valeurs à lots.

La Gazette de Paris est utile au petit rentier comme au gros capitaliste.

Elle est l'organe d'une importante maison de banque bien connue du public par les grandes affaires françaises qu'elle a émises avec un succès retentissant.

Elle fait, enfin, pour le compte de ses abonnés, au comptant, toutes les opérations de Banque et de Bourse, les paiements de coupons, les encaissements de valeurs et les achats et ventes de toutes actions, obligations, titres de rentes, etc., etc.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

M<sup>r</sup> le Directeur de la GAZETTE DE PARIS  
39, RUE TAITBOU, PARIS

Je soussigné, NOM :

PRÉNOMS :

ADRESSE :

Declare m'inscrire pour un abonnement d'essai d'un an à la Gazette de Paris avec la PRIME GRATUITE :

Le Bulletin authentique des Tirages financiers et des Valeurs à lots.

Comme prix de cet abonnement, j'envoie ci-inclus la somme de deux francs en timbres-poste.

## POUR S'ABONNER A LA GAZETTE DE PARIS

DÉTACHER LE BULLETIN CI-DESSUS

LE REMPLIR ET L'ADRESSER

Avec 2 Fr. en timbres-poste

Au Directeur, 39, rue Taitbout, PARIS.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En totalité ou par parties.

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Le dimanche 16 Janvier 1881 à midi.

### CINQ HECTARES VINGT-HUIT ARES DE TERRE ET VIGNE

A Terrefort, commune de Dagneux.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (806)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots.

### LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg.

Consistant en :

MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée;  
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;  
Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.  
S'adresser audit notaire. (804)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément.

### MAISON DE MAITRE AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Noc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.

S'adresser audit notaire. (800)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE MAISON

Située rue de la Mairie, occupée par M. Mainguin.

Composée de :

Cinq pièces au rez-de-chaussée;  
Trois au premier étage;  
Trois au deuxième étage;  
Cave voûtée;  
Caveaux hors d'eau et vastes greniers.

On fera les réparations que l'on désirera.

S'adresser à M. BROSSARD, rue de la Comédie, n° 1. (807)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le vendredi 24 décembre 1880, à une heure et demie, à l'Atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1881 :

- 1<sup>er</sup> GROUPE. — Métaux.
- 2<sup>e</sup> GROUPE. — Fers et tôles.
- 3<sup>e</sup> GROUPE. — Fil de fer.
- 4<sup>e</sup> GROUPE. — Charbons.
- 5<sup>e</sup> GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6<sup>e</sup> GROUPE. — Tissus.
- 7<sup>e</sup> GROUPE. — Bois divers.
- 8<sup>e</sup> GROUPE. — Cuir divers.
- 9<sup>e</sup> GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10<sup>e</sup> GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites et déposés sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'officier d'administration, comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, (687) DAUVERGNE.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT.

### VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE.

Située rue Beaufort, n° 9.

S'adresser à M. GAMIGNON, qui de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

### A VENDRE

### PLANT DE VIGNE ROUGE ESPÈCE GROLEAU

Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectolitres à l'are, en plein rapport, exempt de maladie.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n° 16, à Saumur.

### A VENDRE

### UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M<sup>e</sup> MINGAUD, notaire aux Aubiers (Deux-Sèvres), demande un clerc capable. Bons appointements. (798)

**UNE MAISON DE VINS** très-importante et jouissant de la meilleure réputation pour ses qualités de vins et spiritueux demande un représentant pour l'arrondissement. On désire quelqu'un de très-honorable et qui sache vendre. — Conditions exceptionnelles. — Ecrire à M. ARTIGUES, 3, avenue Thiers, à Bordeaux. — La maison reprend les marchandises si elles ne plaisent pas.

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants; et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### Communication Hygienne.

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des Semelles hygiéniques crincolth-droffuge Lacroix.

Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles qui sont spongieuses, telles que laine, liège, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les Semelles Lacroix,

### PLUS de FROID aux PIEDS

NI d'Humidité !!

Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX.

Gros, détail. Paris, 1, rue Auber.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

# Grands Magasins de la Paix

## SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

A partir de Dimanche 19 Décembre

GRANDE MISE EN VENTE

### D'OBJETS POUR ÉTRENNES

Articles de Paris, Maroquinerie, Bronzes, etc.

Tous ces objets, quels qu'ils soient, seront vendus meilleur marché que partout ailleurs.

### GRAND CHOIX

### D'ARTICLES UTILES POUR ÉTRENNES

Tels que :

Lingerie, Cravates, Foulards, Eventails, Fantaisie, Jupons, Gilets de chasse, Chemises, Mouchoirs, etc.

### PRIMES

Pour tout achat de 50 francs.

## Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

## GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.